

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012

1. Budget Primitif 2012

Le budget primitif 2012 présenté par chapitre et par fonction est voté globalement. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 10 167 000 € et 5 635 000 €.

2. Taux d'imposition pour l'année 2012

Les taux communaux, identiques à ceux de l'an dernier, sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	11,60 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	107,01 %

3. Budget primitif d'assainissement 2012

Le budget d'assainissement 2012 est voté globalement en équilibre pour 1 407 774 € en section d'exploitation et 1 817 898 € en section d'investissement.

La redevance assainissement est fixée à 0,27 € le m³

4. Budget primitif 2012 immeuble de bureaux

Ce budget est voté globalement en équilibre pour 191 729 € en section de fonctionnement et 55779 € en section d'investissement.

5. Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale – Avis sur la proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

L'assemblée a émis un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup aux communes de Buzignargues, Saint Hilaire de Beauvoir et Saint Jean de Cornies, tel que proposé par arrêté n° 2012-1-559 en date du 13 mars 2012 de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

6. Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Georges VINCENT